

pes, si l'on veut concilier autant que possible les buts nationaux avec les sûretés nécessaires, peuvent être formulés par la revendication d'une frontière terrestre qui est celle des Alpes, en embrassant le Haut Adige, le Trentin, la Vénétie Julienne et par l'amélioration indispensable de la situation de l'Italie dans la mer Adriatique afin de la tirer de cet état d'infériorité absolue et dangereuse qui lui a été imposée jusqu'à présent. Ces revendications ne sont pas pour nuire aux aspirations légitimes des nouveaux Etats qui trouvent un débouché sur cette mer.

Les demandes de l'Italie, en tant qu'elles se fondent essentiellement sur le principe de nationalité, n'ont pas besoin d'être développées d'une façon spéciale. Ses demandes qui visent à lui garantir son avenir, indépendamment de l'attitude que pourront avoir dans le présent ou dans le futur les Etats avoisinants, ne sont pas moins concordantes avec les principes qui ont réglé l'action des Puissances alliées et associées, et cela même si elles s'écartent partiellement de l'application rigoureuse de la formule ethnique. Il est en effet évident que la Société des Nations, vers laquelle tendent nos voeux, aura des racines d'autant plus solides et durables que chaque peuple se sentira mieux garanti contre tout danger extérieur et contre toute violence, et que la possibilité même de menaces de la part de l'étranger sera plus sûrement écartée par des moyens aussi absolus que les obstacles physiques.

Les demandes de l'Italie à cet égard ne constituent aucune menace pour les autres, elles tendent seulement à prévenir les menaces des autres qui pourraient être dirigées contre elle. Ce n'est qu'ainsi que l'Italie, délivrée de toute préoccupation, pourra appliquer dans la pratique cette réduction des armements qui doit être pour l'humanité le résultat le plus bienfaisant de la nouvelle organisation qu'attend le monde.

LA FRONTIERE DES ALPES SEPTENTRIONALES

Dans les Alpes, la nouvelle frontière que l'Italie doit atteindre correspond dans son ensemble à la ligne tracée au moment de l'armistice entre les Puissances alliées et associées et l'Autriche-Hongrie, le 3 novembre 1918. Prenant racine au Piz Umbrail, au Nord du col du Stelvio, cette ligne accompagne la crête des Alpes Rétiques jusqu'aux sources de l'Adige et de l'Isarco, en passant par le col de Reschen, le Brenner et les massifs de l'Oetz et du Ziller. De là, elle se dirige vers le Sud en atteignant les monts de